



Mairie de Fontenay le Vicomte

PAIEMENT DES FACTURES CANTINE – GARDERIE

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'à compter du 1^{er} Mars, il est impératif de faire un chèque par facture, pour une raison d'enregistrement comptable.

Les chèques cumulant les deux factures, ne pourront être pris en compte.

Vous remerciant de votre compréhension ;

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

LE MAIRE
J.L. GOUARIN

